

Les différentes autorisations préalables à la réalisation de travaux réalisés sur Etablissement Recevant du Public

par exemple : un hôtel ou un restaurant

		DÉCLARAT° PRÉALABLE	AUTORISAT° DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE valant AT	AUTORISAT° D'ENSEIGNE
		Délai maxi d'instruction : 1 à 2 m	Délai maxi d'instruction : 5 m	Délai maxi d'instruction : 6 m	Délai maxi d'instruction : 1 à 2 m
Reprise d'un commerce identique (par exemple d'un hôtel ou d'un restaurant déjà existant) ou travaux en cours d'exploitation	Changement d'enseigne et rafraîchissement intérieur ; sans modification de l'agencement intérieur (y compris le mobilier).				X
	Changement d'enseigne et rafraîchissement intérieur ; avec modification de l'agencement intérieur (notamment le mobilier).		X		X
	Même enseigne mais avec modification de l'agencement intérieur (notamment le mobilier).		X		
	Changement d'enseigne, modification de la vitrine ou ravalement de la façade sans modification de l'agencement intérieur.	X			X
	Changement d'enseigne, modification de la vitrine ou ravalement de la façade avec modification de l'agencement intérieur (notamment le mobilier).	X	X		X
	Modification de l'agencement intérieur (notamment le mobilier et/ou les cheminements) sans modification de l'aspect extérieur			X	
Reprise d'un commerce différent (activité de vente différente)	Si changement de destination (ex : bureaux ou logements en commerce), ravalement de la façade et agencement intérieur (notamment le mobilier).	X	X		X
	Si changement de destination (ex : bureaux ou logements en commerce), modification de la façade (nouvelle entrée, vitrine déplacée ; ...) et agencement intérieur (notamment le mobilier).			X	X
Construction neuve ou extension de + de 20 m²	Construction neuve ou extension de plus de 20 m ² de SHON d'un bâtiment existant.			X	X